

Arrêté du 11 avril 2019

**Acceptant la renonciation totale de la société Variscan Mines
au permis exclusif de recherches de mines de tungstène, molybdène, cuivre,
zinc, plomb, étain, or, argent et substances connexes, dit «Permis de Loc-Envel »**

**[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?
cidTexte=JORFTEXT000038386745&categorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038386745&categorieLien=id)**

Par arrêté du ministre de l'économie et des finances, en date du 11 avril 2019, la renonciation totale de la société Variscan Mines portant le numéro 528 859 846 au registre du commerce et des sociétés, dont le siège social est situé 16 rue Léonard de Vinci, 45077 à Orléans Cedex, au permis exclusif de recherches de mines de tungstène, molybdène, cuivre, zinc, plomb, étain, or, argent et substances connexes, dit « Permis de Loc-Envel », portant sur tout ou partie (336 km²) du territoire des communes de Belle-Isle-en-Terre, Bourbriac, Bulat-Plestivien, Calanhel, Callac, Coadout, Grâces, Gurunhuel, La Chapelle-Neuve, Loc-Envel, Loguivy-Plougras, Lohuec, Louargat, Maël-Plestivien, Moustéru, Péder nec, Plésidy, Plougonver, Ploumagoar, Plounevez-Moëdec, Plourac'h, Pont-Melvez, Saint-Adrien, Saint-Péver et Tréglamus dans le département des Côtes d'Armor est acceptée.

En conséquence, il est mis fin au dit permis et le gisement correspondant est replacé dans la situation de gisement ouvert aux recherches.